



ACTU DU PRÉSIDENT

LA LETTRE DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNC

president.national@unc.fr

N°76 - NOVEMBRE 2022



LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers présidents, chers amis,

mercredi 9 novembre dernier, à Toulon, le président de la République a présenté la revue nationale stratégique 2022. Annoncée le 13 juillet lors de son discours aux armées, cette revue prépare les travaux d'une nouvelle loi de programmation militaire. Issue d'un travail interministériel, elle dresse un constat de l'évolution du contexte mondial et dessine l'ambition et les priorités stratégiques de la France à l'horizon 2030. Depuis celle de 2017 et son actualisation en 2021, des crises de toute nature se sont succédées et la guerre a fait son retour sur notre continent. Au cœur de ces bouleversements majeurs pour nos sociétés et nos économies, certaines tendances se confirment ou s'accroissent : compétition entre grandes puissances, généralisation des stratégies hybrides, enhardissement des puissances régionales ou encore effets de rupture liés aux nouvelles technologies, notamment numériques et spatiales.

Et l'UNC dans tout cela ?

Tout d'abord, une revue stratégique, au même titre qu'un livre blanc, engage nos armées pour l'avenir et nous engage donc car nous avons vocation à être à côté d'elles pour les soutenir et promouvoir leurs actions, comme leurs ambassadeurs que nous devons être.

Mais, lisons ce document. Que nous dit-il dans le chapitre consacré à « Une France résiliente et unie » ? : promouvoir et concourir à la diffusion de l'esprit de défense dans la jeunesse, alimenter la résilience de la Nation, entre autres grâce aux réservistes et au service national universel, et enfin préserver la singularité militaire.

Ce n'est ni plus ni moins qu'une bonne partie de notre feuille de route que nous retrouvons dans ce texte, et donc, en fait, ce qui mobilise l'UNC au quotidien et que je répète à l'envie aux ministres et aux élus que je rencontre, par exemple à l'occasion de mes auditions, ou bien ce que j'ai pu dire au président de la République à l'occasion du 11-Novembre. Je dirai même plus : il s'agit de l'essence même de notre association et pour cela je vous renvoie à l'article 1^{er} de nos statuts qui ne disent pas autre chose : « [...] transmettre l'esprit civique, notamment auprès des nouvelles générations ; participer au lien entre la défense et la Nation ; soutenir la défense nationale [...] ».

Alors, je vous exhorte à prendre votre part de cette ambition renouvelée, à la fois pour être fidèle à nous-mêmes, mais aussi, et ce n'est pas la moindre des ambitions, pour assurer la pérennité de notre association. Allons au contact des jeunes, prenons toute notre place dans le grand projet de service national universel – la dynamique des Cadets de l'UNC va grandement nous y aider – mobilisons-nous pour nos camarades, militaires d'active, en reconversion ou bien blessés dans leur chair et dans leur âme.

Comme le rappelait le chef d'état-major des armées dans un article publié par le quotidien *Le Monde* daté du mercredi 9 novembre, « Pour [...] décupler [leur] résistance, les armées ont besoin du soutien de la Nation. »

Il faut que l'UNC soit à la hauteur de tels enjeux !

Hervé Longuet
Président national

Lien vers le document :

[Revue nationale stratégique 2022](#) | [Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale \(sgdsn.gouv.fr\)](#)

L'ACTUALITÉ du PRÉSIDENT NATIONAL



Après la pause estivale, le président national a repris ses déplacements en région, afin d'aller à la rencontre des présidents départementaux.

Il était à Brignoles le 21 octobre, à la rencontre des présidents du Var, des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône, accompagnés chacun de quelques membres de leur bureau. Les débats ont permis d'aborder les questions cruciales que doit se poser l'UNC : le recrutement des Opex, les dispositifs au profit de la jeunesse, le travail de mémoire, et bien sûr la communication, à la fois entre tous les échelons de notre association mais aussi entre les fédérations elles-mêmes qui parfois ne se rencontrent pas, alors qu'il y a tant de bonnes pratiques à partager.

Le lendemain, à l'initiative d'Alain Moscowitz, président de l'UNC-83, le président a assisté à Vidauban à la réunion départementale des présidents des associations du Var : une organisation méticuleuse, une ambiance conviviale et surtout un moment d'échanges constructifs, de dialogue et de prise de connaissance des préoccupations et des centres d'intérêt du terrain.

Dès à présent, le prochain déplacement est planifié en janvier à Epinal, autour des fédérations de l'Est.



EPHÉMÉRIDE

Dimanche 16 octobre

Congrès UNC-91

Mardi 18 octobre

Cérémonie pour le 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie

Mercredi 19 octobre

Réunion de travail avec l'Association nationale pour le souvenir des Dardanelles et fronts d'Orient

Vendredi 21 et samedi 22 octobre

Déplacement dans le Var
Rencontre avec les UNC 06, 13, et 83
Rencontre avec les associations du Var

Vendredi 11 novembre

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et hommage à tous les morts pour la France

AGENDA

Jeudi 17 novembre

Remise des prix des petits artistes de la mémoire

Vendredi 18 novembre

Bureau national

Samedi 19 novembre

Messe de l'Association nationale des anciens prisonniers d'Indochine

Mercredi 23 novembre

Conseil d'administration de l'ONAC-VG

Jeudi 24 novembre

Comités consultatifs action sociale, communication-recrutement et relations internationales

Vendredi 25 novembre

Conseil d'administration national

Samedi 26 novembre

Assemblée générale de l'UNC-75

Mardi 29 novembre

Déjeuner avec des élus d'Indre-et-Loire

Mercredi 30 novembre

Conseil d'administration du Comité de la Flamme

LEGISLATION COMBATTANTE

L'Assemblée nationale avait voté en octobre un amendement, lors de l'examen du projet de loi de finances 2023, pour étendre la demi-part fiscale supplémentaire à tous les veufs et veuves d'anciens combattants, quel que soit l'âge de décès de leur conjoint.

Pour rappel, cet avantage fiscal était initialement limité aux veuves et veufs d'anciens combattants de plus de 74 ans, qui y avait accès si leur conjoint décédé bénéficiait de la demi-part fiscale supplémentaire des anciens combattants après ses 74 ans. En 2021, le dispositif avait été étendu aux veuves et veufs de plus de 74 ans dont le conjoint décédé percevait la retraite du combattant, attribuée à partir de 65 ans. Cet amendement vise donc à étendre ce bénéfice aux conjoints survivants des anciens combattants décédés entre 60 et 65 ans.

Mme Patricia Miralles, secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, vient d'adresser un courrier aux présidents des associations du monde combattant pour confirmer que le Gouvernement a bien repris cet amendement dans le texte voté, sur lequel il a d'ailleurs engagé sa responsabilité.

De surcroît, son courrier précise qu'un amendement sera déposé par le Gouvernement, lors de l'examen du projet de loi de finances 2023 par le Sénat, afin de modifier l'article 195 du code général des impôts qui se rapporte au dispositif de la demi-part fiscale.

C'est indubitablement une belle avancée pour laquelle l'UNC s'est mobilisée, encore récemment lors de l'audition collective du 5 octobre dernier devant la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, et qui s'ajoute à la revalorisation dès le 1^{er} janvier 2023 de la valeur du point de PMI.

INFORMATIONS GENERALES

Le mois dernier, le siège national vous informait de la parution de l'ouvrage historique *Le noir et le brun, une histoire du fascisme et du nazisme 1919-1946* (Perrin), dans lequel l'insigne de l'UNC était indument reproduit, pouvant laisser croire que notre association avait pu, à un moment ou à un autre, être compagne de route de ces funestes idéologies.

Après avoir pris conseil auprès d'un avocat spécialisé, le siège national a envoyé un courrier au président des éditions Perrin, pour lui exprimer notre indignation, lui signifier que cela contrevenait au droit d'auteur et était constitutif d'une contrefaçon, et, enfin, que cela portait atteinte aux droits moraux existants sur cet insigne. Il lui était enfin demandé ce qu'il comptait entreprendre pour corriger cet état de fait.

Les éditions Perrin ont immédiatement réagi en présentant leurs plus plates excuses devant une telle grossière erreur rédactionnelle. Le président de cette maison d'éditions, dans un courrier adressé au président national, a précisé qu'il avait bien évidemment fait retirer notre insigne du nouveau tirage de l'ouvrage qui vient d'être lancé.

Grâce à la vigilance des membres de l'UNC et à l'action énergique du siège, cette lamentable erreur a été corrigée !

L'Association nationale du souvenir des Dardanelles et des fronts d'Orient, affiliée à l'UNC, nous sollicite pour un travail de recensement. Incarnée aujourd'hui par les descendants des poilus d'Orient, elle souhaite s'inscrire dorénavant dans une démarche mémorielle, en valorisant la mémoire et les traces physiques de ces fronts et de ceux qui y ont combattu. Elle voudrait ainsi recenser les mentions apposées sur les monuments aux morts de nos communes, qui, par leur présence, témoignent qu'un poilu, qui y est mis à l'honneur, est mort sur ces fronts. Elles peuvent être de plusieurs natures : Orient, Dardanelles, Salonique...

Merci à nos associations locales de faire remonter au directeur administratif (uncdir@unc.fr) ce que vous aurez pu observer dans vos communes, afin d'aider nos camarades dans leur démarche mémorielle.